

CONVENTION POUR PARTICIPATION DE L'ÎLE D'ARZ A LA GESTION D'ILUR

L'an deux mille vingt, le **mardi 04 avril 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Paul BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
Mme Gaëlle FAVENNEC

Procuration :

Gaëlle FAVENNEC donne procuration à David LAPPARTIENT

Etaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

CONVENTION POUR PARTICIPATION DE L'ÎLE D'ARZ A LA GESTION D'ILUR

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR) gère l'île d'ILUR depuis janvier 2009 par convention avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'île. Cette gestion consiste en :

- La gestion des 40 hectares d'espaces naturels
- L'entretien du patrimoine bâti, constitué d'un hameau de 10 maisons
- La réalisation de divers suivis scientifiques
- L'accueil des visiteurs à la journée
- La participation au projet pédagogique de l'île

Cette gestion nécessite la présence d'un garde permanent à l'année et de l'appui d'un garde saisonnier de mi-avril à mi-octobre. Depuis plusieurs années, la commune de l'Île d'Arz participe à cette gestion, notamment par la prise en charge financière du salaire du garde saisonnier pendant deux mois. Cette participation avait été formalisée dans le cadre d'une convention financière entre le Parc naturel régional et la commune de l'Île d'Arz pour la période portant sur 2021 et 2022. Il est proposé de renouveler cette convention pour une période de 3 ans.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** le Président à signer la convention financière avec la commune de l'Île d'Arz pour sa participation à la gestion d'Ilur.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT